

**ENTENTE DE PRINCIPE DU
GROUPE TR**
TR TENTATIVE AGREEMENT
Ottawa, 2017



ACEP **CAPE**
Association canadienne
des employés professionnels Canadian Association
of Professional Employees

INTRODUCTION

Le 15 décembre 2016, l'équipe de négociation du groupe TR a conclu une entente de principe avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (l'employeur), en vue du renouvellement de la convention collective TR. Cette entente doit être ratifiée par les membres du groupe TR via un vote.

Votre équipe de négociation recommande l'acceptation de cette entente de principe.

Un OUI signifie que vous acceptez toutes les changements que l'on propose d'apporter à la convention collective. Conformément à la convention collective, ces changements entreraient en vigueur au moment de la signature de la convention (signature formelle entre L'ACEP et l'employeur), à l'exception des taux de rémunération qui seront rétroactifs au 19 avril 2014. L'employeur aurait 150 jours pour mettre en application les changements.

Un NON signifie que vous rejetez l'entente de principe et que vous demandez à l'équipe de négociation TR de poursuivre les négociations avec un nouveau mandat en vue d'obtenir une meilleure entente. En cas d'impasse à la table, la conciliation exécutoire est le mode de règlement des différends.

Le vote s'effectuera par voie électronique. En février, tous les membres en règle recevront par courriel une invitation au scrutin. Le vote sera tenu sous le nouveau système de scrutin qui exigera une validation et un enregistrement pour chaque vote.

On December 15, 2016 your TR bargaining team reached a tentative agreement with the Treasury Board of Canada Secretariat (the Employer) to renew the TR Collective Agreement. This agreement must be ratified by the TR membership.

The bargaining team recommends acceptance of this tentative agreement.

A YES vote means you accept all of the changes proposed in the tentative agreement. As per the collective agreement, these changes take effect on the date of signing (a formal signing between the Association and the Employer) with the exception of salary increases, which are retroactive to April 19, 2014. The Employer has 150 days from the date of signing to implement the changes.

A NO vote means you reject the tentative agreement and instruct the TR bargaining team to pursue further negotiations with a renewed mandate from you. Should we reach an impasse at the bargaining table, the dispute resolution method is binding conciliation.

This vote will be conducted electronically. In February, all members in good standing will receive an email inviting them to cast their ballot. The vote will be held on a new voting platform requiring authentication and registration for each ballot.

Entente de principe du groupe TR TR Tentative Agreement

Modifications à la convention collective (sans les modifications mineures)	Modifications to the collective agreement (excluding minor changes)
<p>Article 7 Temps libre pour affaires syndicales</p> <p>Plus de flexibilité est accordée aux représentants de l'Association.</p>	<p>Article 7 Time off for Stewards</p> <p>More flexibility is granted to Association representatives.</p>
<p>8.05 Utilisation des locaux de l'employeur</p> <p>L'Association peut dorénavant tenir des réunions générales des membres de la section locale dans les installations ministérielles.</p>	<p>8.05 Use of Employer Facilities</p> <p>The Association can now hold general meetings of the local on Employer premises.</p>
<p>13.11 Remboursement d'un repas (heures supplémentaires)</p> <p>Remboursement du repas augmente de 10,50 \$ à 12,00 \$</p>	<p>13.11 Meal Reimbursement (overtime)</p> <p>The meal allowance has been increased from \$10.50 to \$12.00</p>
<p>17.04 Congés – Généralités</p> <p>En cas de cessation d'emploi, l'employeur déduit de toute somme due au fonctionnaire un montant équivalent aux congés annuels, maladie, parlementaire ou d'interprétation non acquis.</p>	<p>17.04 Leave General</p> <p>In the event of termination of employment, the employer recovers an amount equivalent to annual, sick, parliamentary or interpretation leave granted to the employees but not earned.</p>
<p>18.01 c) Crédits de congé annuel</p> <p>Toute période de service antérieure d'au moins 6 mois consécutifs dans les Forces Canadiennes doit être prise en compte dans le calcul des crédits de congé annuel.</p>	<p>18.01 c) Annual Leave Credits</p> <p>Any former service in the Canadian Forces for a continuous period of 6 months or more shall be included in the calculation of vacation leave credits.</p>
<p>18.08 a) et b) Paiements anticipés</p> <p>Le fonctionnaire ne pourra plus demander le paiement anticipé de la rémunération applicable à une période de congé annuel. Par conséquent, l'employeur ne pourra plus recouvrer le trop-payé des paiements anticipés.</p>	<p>18.08 a) and b) Advance payments</p> <p>An employee will no longer be able to request advance payments of estimated net salary for annual leave periods. Consequently, the employer will no longer be able to recover overpayment of advance payments.</p>
<p>19.03 Repas à la DTP</p> <p>L'indemnité de repas augmente de 10,50\$ à 12,00 \$</p> <p>Un repas est fourni, ou une indemnité de repas est maintenant versée aux interprètes lorsque leur plage d'horaire est</p>	<p>19.03 Meal at the PDT</p> <p>The meal allowance has been increased from \$10.50 to \$12.00</p> <p>Interpreters are now entitled to a meal or the meal allowance if the time block of their assignment is extended by 3 hours or</p>

Entente de principe du groupe TR TR Tentative Agreement

<p>prolongée de 3 heures ou plus.</p> <p>19.XX (Nouveau) Préavis de l'employeur</p> <p>L'employeur doit donner un préavis aussi long et raisonnable que possible de l'approbation, du refus ou de l'annulation d'une demande de congé parlementaire ou congé d'interprétation. Dans le cas d'un refus, d'une modification ou d'une annulation de ces congés, l'employeur, sur demande écrite du fonctionnaire, en fournit la raison par écrit.</p>	<p>more.</p> <p>19.XX (New) Advance notice from the Employer</p> <p>The Employer must give an employee as much notice as is practicable and reasonable of approval, denial or cancellation of a request for parliamentary leave or interpretation leave. In the case of denial, alteration or cancellation of such leave, the Employer shall give the written reason thereof, upon written request from the employee.</p>
<p>19.XX (Nouveau) Annulation d'un congé parlementaire ou d'un congé d'interprétation</p> <p>Lorsque l'employeur annule ou modifie une période de congé parlementaire ou d'interprétation qu'il avait déjà approuvée par écrit, il rembourse le fonctionnaire de la fraction non remboursable des contrats de vacances que ce dernier avait signés et des réservations qu'il avait faites à l'égard de la période en question, sous réserve de la présentation de tout document que peut exiger l'employeur.</p>	<p>19.XX (New) Cancellation of Parliamentary Leave or Interpretation Leave</p> <p>When the Employer cancels or alters a period of parliamentary leave or interpretation leave which it has previously approved in writing, the Employer shall reimburse the employee for the non-returnable portion of vacation contracts and reservations made by the employee in respect of that period, subject to the presentation of such documentation as the Employer may require.</p>
<p>Article 20 Congé de maladie</p> <p>Protocole d'entente sur le soutien au mieux-être des employés</p> <p>Les parties acceptent de créer un Programme de soutien au mieux-être des employés (PSME) qui mettra l'accent sur l'amélioration du mieux-être des employés et la réintégration des employés au lieu de travail après des périodes de congé attribuable à une maladie ou à une blessure.</p> <p>Le processus qui a été établi fera en sorte que les solutions étudiées conduisent à l'amélioration du régime actuel. Le régime actuel demeurera tel quel jusqu'à ce que les deux parties conviennent de son remplacement par un nouveau régime.</p> <p>Lorsque les parties auront convenu d'une</p>	<p>Article 20 Sick Leave</p> <p>Memorandum of Agreement on Employee Wellness Support Program</p> <p>The parties agree to create an Employee Wellness Support Program (EWSP) which will focus on improving employee wellness and the reintegration of employees into the workplace after periods of leave due to illness or injury.</p> <p>A process has been established to explore ways to improve the current sick leave system. The current sick leave system remains in place until a new system has been agreed to by both sides.</p> <p>Once the parties reach agreement on</p>

Entente de principe du groupe TR

TR Tentative Agreement

entente sur une formulation et une conception de programme provisoire pour le PSME, cette entente sera fournie aux tables de négociations individuelles de l'ACEP aux fins de ratification et d'inclusion à leurs conventions collectives.

Le PSME présentera les principales caractéristiques suivantes :

- Contenu dans les conventions collectives;

- Prestations jusqu'à vingt-six (26) semaines (cent trente (130) jours ouvrables) et remplacement du soutien du revenu à 100 %;

- L'affectation annuelle doit être de neuf (9) jours de congé de maladie payé en raison d'une maladie ou d'une blessure qui ne relève pas des paramètres du PSME;

- Remplacement du revenu à 100 % durant les trois (3) jours (ouvrables) de la période d'admissibilité lorsque la demande de l'employé est approuvée;

- Les maladies chroniques et épisodiques admissibles seront exemptes de la période d'admissibilité;

- La période d'admissibilité sera annulée dans les cas d'hospitalisation ou de récurrence d'une maladie ou d'une blessure antérieure approuvée dans le cadre du PSME dans les trente (30) jours;

- Les employés ont le droit de reporter au plus trois (3) jours de crédits de congé de maladie inutilisés restants à la fin de l'exercice financier, qui pourront être utilisés lors de l'exercice financier suivant;

- L'accumulation des crédits de congé de maladie actuelle cessera lorsque le PSME sera mis en œuvre. Les employés ayant accumulé des congés de maladie au-delà de vingt-six (26) semaines auront le droit de reporter ces jours excédentaires pour

tentative EWSP language and program design, that agreement will be provided to individual CAPE bargaining tables for ratification and inclusion in their collective agreements.

The EWSP will incorporate the following key features:

- Contained in collective agreements;

- Benefits for up to 26 weeks (130 working days) with income support replacement at 100%;

- The annual allotment shall be 9 days of paid sick leave for illness or injury that falls outside of the parameters of the EWSP;

- 100% income replacement during the 3 day (working) qualification period when the employee's claim is approved;

- Qualifying chronic or episodic illnesses will be exempt of the waiting period;

- The qualification period will be waived in cases of hospitalization or recurrence of a prior illness or injury approved under the EWSP within 30 days;

- Employees are entitled to carry over a maximum of 3 days of unused sick leave credits remaining at the end of the fiscal year, for use in the following fiscal year;

- The accumulation of current sick leave credits will cease once the EWSP is implemented. Employees with banked sick leave in excess of 26 weeks, will be entitled to carry over those excess days to provide extended coverage at 100%

Entente de principe du groupe TR TR Tentative Agreement

<p>fournir une couverture prolongée à 100 % du remplacement du revenu avant d'accéder à l'assurance-invalidité de longue durée (ILD);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de déplacement pour diagnostic et traitement; • Services de gestion de cas internes et de retour au travail centrés sur le soutien aux employés malades ou blessés; • Un employé visé par le PSME sera considéré être en congé payé, donc un congé ouvrant droit à la pension; • L'employeur prendra en charge tous les coûts de l'administration du PSME; et • Augmenter d'un (1) jour le nombre de congés payés pour obligations familiales. 	<p>income replacement prior to accessing LTD;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travel time for diagnosis and treatment; • Internal case management and return to work services focused on supporting employees when ill or injured; • An employee on EWSP will be considered to be on leave with pay, i.e. leave which counts as pensionable time; • Full costs of administering the EWSP to be borne by Employer; • Increase the quantum of family related leave by one (1) day.
<p>21.02 Congé de deuil</p> <p>La définition de la proche famille comprend maintenant, le demi-frère, la demi-sœur et l'enfant placé en famille d'accueil.</p> <p>À la demande du fonctionnaire, un congé de deuil peut être pris en une seule période de sept jours civils consécutifs ou peut être pris en deux périodes jusqu'à concurrence de 5 jours de travail. La deuxième période doit être prise au plus tard dans les 12 mois suivant la date du décès pour assister au jour de commémoration.</p> <p>Le fonctionnaire a maintenant droit à 1 jour de congé en cas de décès pour le décès des grands-parents de leur conjoint.</p>	<p>21.02 Bereavement Leave with Pay</p> <p>The definition of immediate family now includes step-brother, step-sister and foster child.</p> <p>At the request of the employee, bereavement leave with pay may be taken in a single period of 7 consecutive calendar days or may be taken in 2 periods to a maximum of 5 working days. The second period must be taken no later than 12 months from the date of death for the purpose of attending the ceremony.</p> <p>An employee is now entitled to 1 day's bereavement leave with pay for the death of the grandparents of their spouse.</p>
<p>21.04 Indemnité de maternité</p> <p>Une mère ne subira aucune perte de revenus suite au changement à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> réduisant le délai de carence à une semaine.</p>	<p>21.04 Maternity Leave Allowance</p> <p>A new mother will incur no loss of income as a result of the change in the <i>Employment Insurance Act</i> which reduces the waiting period to one week</p>

Entente de principe du groupe TR

TR Tentative Agreement

21.07 Indemnité parentale

Les nouveaux parents ne subiront aucune perte de revenus suite au changement à la *Loi sur l'assurance-emploi* réduisant le délai de carence à une semaine.

21.07 Parental Leave without Pay

New parents will incur no loss of income as a result of the change in the *Employment Insurance Act* which reduces the waiting period to one week.

21.09 Congé non payé pour s'occuper de la famille

Le fonctionnaire bénéficie dorénavant d'un congé non payé pour s'occuper d'un enfant d'un autre lit, d'un enfant en tutelle, un enfant placé en famille d'accueil, des petits-enfants, de leurs frère, sœur, demi-frère, demi-sœur, beaux-parents, et grands-parents.

21.09 Leave Without Pay for the Care of Family

An employee will now be granted leave without pay for the care of a step-child ward, foster child, grand-children, brother, sister, step-brother, step-sister, father-in-law, mother-in-law, and grand-parents.

Le congé de compassion n'est plus limité à 8 semaines.

The compassionate care leave is no longer limited to 8 weeks.

21.12 Congé payé pour obligations familiales

Le fonctionnaire a maintenant droit à un congé pour les membres de la famille suivants : l'enfant d'un autre lit ou l'enfant en tutelle du fonctionnaire, l'enfant placé en famille d'accueil, les petits-enfants, les beaux-parents, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur et les grands-parents. En plus, le fonctionnaire a droit à un congé pour tout parent avec qui le fonctionnaire est dans une relation de soins, qu'il réside ou non avec le fonctionnaire.

21.12 Leave with Pay for Family Related Responsibilities

The employee is now entitled to leave for the following relatives: step-child, ward, foster child, grand-children, father-in-law, mother-in-law, brother, sister, step-brother, step-sister, and grand-parents. In addition, the employee is also entitled to leave for any relative for whom he or she has a duty of care, irrespective of whether they reside with the employee.

Le fonctionnaire obtient dorénavant des congés payés pour conduire à un rendez-vous un membre de la famille qui doit recevoir des soins médicaux ou dentaires, ou avoir une entrevue avec les autorités scolaires ou des organismes d'adoption. Il a également droit aux congés pour prodiguer des soins immédiats et temporaires à une personne âgée de sa famille.

The employee may now take leave with pay to take a family member for medical or dental appointments or for appointments with school authorities or adoption agencies. The employee is also entitled to leave to provide for the care of an elderly member of the employee's family.

7,5 heures peuvent être utilisées pour :

7.5 hours may be used:

(i) assister à une activité scolaire, si le surveillant a été prévenu de l'activité aussi

(i) to attend school functions, if the supervisor was notified of the functions as

Entente de principe du groupe TR TR Tentative Agreement

<p>longtemps à l'avance que possible;</p> <p>(ii) s'occuper de son enfant en cas de fermeture imprévisible de l'école ou de la garderie;</p> <p>(iii) se rendre à un rendez-vous avec un conseiller juridique ou un parajuriste pour des questions non liées à l'emploi ou avec un conseiller financier ou un autre type de représentant professionnel, si le surveillant a été prévenu du rendez-vous aussi longtemps à l'avance que possible.</p>	<p>far in advance as possible;</p> <p>(ii) to provide for the employee's child in the case of an unforeseeable closure of the school or daycare facility;</p> <p>(iii) to attend an appointment with a legal or paralegal representative for non-employment related matters, or with a financial or other professional representative, if the supervisor was notified of the appointment as far in advance as possible.</p>
<p>21.22 Congé de bénévolat</p> <p>À compter du 1^{er} avril de l'année suivant la signature de la convention collective, le congé de bénévolat est converti en congé personnel.</p>	<p>21.22 Volunteer Leave</p> <p>Effective on April 1st in the year following the signing of the collective agreement, this leave is converted into personal leave.</p>
<p>21.23 Congé personnel</p> <p>À compter du 1^{er} avril de l'année suivant la signature de la convention collective, le fonctionnaire se voit accorder, au cours de chaque année financière, une seule période d'au plus 15 heures de congé payé pour des raisons de nature personnelle. Ce congé peut être pris en périodes de 7,5 heures ou 3,75 heures chacune.</p>	<p>21.23 Personal Leave</p> <p>Effective on April 1st in the year following the signing of the collective agreement, the employee will be granted, in each fiscal year, a single period up to 15 hours of leave with pay for reasons of a personal nature. This leave may be taken in periods of 7.5 hours or 3.75 hours each.</p>
<p>24.05 Suspension et mesures disciplinaires</p> <p>Tout document concernant une mesure disciplinaire qui a été versé au dossier personnel du fonctionnaire doit être détruit au terme de la période de deux (2) ans qui suit la date à laquelle la mesure disciplinaire a été prise. Cette période sera maintenant automatiquement prolongée selon la durée de toute période de congé non payé.</p>	<p>24.05 Suspension and Discipline</p> <p>Any document relating to disciplinary action that is placed on the Personnel file of an employee must be destroyed after 2 years have elapsed. This period will now be automatically extended by the length of any period of leave without pay taken by the employee.</p>
<p>25.02 a) Santé et sécurité</p> <p>La convention précise que les normes minimales sont celles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).</p>	<p>25.02 a) Health and Safety</p> <p>The collective agreement specifies that the minimum standards are those of the International Organization for Standardization (ISO).</p>
<p>Article 66 Durée de la convention</p> <p>La date d'expiration de la convention est le 18 avril 2018.</p>	<p>Article 66 Duration</p> <p>The Agreement's expiry date is April 18, 2018</p>

Entente de principe du groupe TR

TR Tentative Agreement

Annexe B Taux de rémunération

Augmentations économiques :

À compter du 19 avril 2014 : 1,25 %

À compter du 19 avril 2015 : 1,25 %

À compter du 19 avril 2016 : rajustement salarial de 0,75 %

À compter du 19 avril 2016 : 1,25 %

À compter du 19 avril 2017 : rajustement salarial de 0,5 %

À compter du 19 avril 2017 : 1,25 %

Annex B Rates of Pay

Economic increases:

Effective April 19, 2014: 1.25%

Effective April 19, 2015: 1.25%

Effective April 19, 2016:
0.75% wage adjustment

Effective April 19, 2016: 1.25%

Effective April 19, 2017:
0.5% wage adjustment

Effective April 19, 2017: 1.25%

Nouvel Appendice C – Régime de travail en interprétation

Le Bureau de la traduction et l'Association acceptent de collaborer ensemble afin d'examiner le dossier du régime de travail en interprétation.

New Appendix C – Interpreters' Working Arrangements

The Translation Bureau and the Association agree to collaborate together and examine the Interpreters' working arrangements.

Nouvel Appendice D – Congé parlementaire

Le Bureau de la traduction et l'Association acceptent de collaborer ensemble afin d'examiner le dossier du congé parlementaire.

New Appendix D – Parliamentary Leave

Translation Bureau and the Association agree to collaborate together and examine the parliamentary leave regime.